

## COMMANDE D'IMAGES : TARIFS

### PRIX DES IMAGES : DOCUMENTS

Image(s) de documents (lettres, photos, etc.) des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (Bibliothèque, Archives de l'Art contemporain en Belgique et Archives des MRBAB) :

- +/- format A5, 300 dpi, jpg 15 EUR  
 +/- format A2, 300 dpi, tiff 35 EUR

### DROITS DE REPRODUCTION À PAYER SUR LES IMAGES PUBLIÉES

Publications scientifiques, commerciales, éducatives, livres numériques

Tirage :

1 - 1250	25 EUR
1250 - 5000	35 EUR
5000 - 10 000	45 EUR
10 000 – 15 000	55 EUR
15 000 – 20 000	65 EUR
20 000 – 25 000	75 EUR
25 000 – 30 000	85 EUR
>30 000	105 EUR

Publications scientifiques, commerciales, éducatives, livres numériques : couverture

1 - 1250	35 EUR
1250 - 5000	50 EUR
5000 - 10 000	65 EUR
10 000 – 15 000	80 EUR
15 000 – 20 000	95 EUR
20 000 – 25 000	110 EUR
25 000 – 30 000	125 EUR
>30 000	155 EUR

Support promotionnel [papier]:

Affiche ou dépliant	0 EUR
---------------------	-------

Multimedia commercial : application pour smartphones et tablettes, site Internet, DVD, publicité, film télévision/Internet, affiches et dépliants,...

Temporaire ( <i>événement</i> )	45 EUR
5 ans	90 EUR

Multimedia non-commercial : audioguide gratuit, application pour smartphones et tablettes gratuite, site Internet d'une exposition dans un Musée, publications en accès direct (ex. pdf) sur un site Internet, film ou reproduction didactique en salle d'exposition, blogs.

Temporaire ( <i>événement</i> )	25 EUR
Durée indéterminée	50 EUR

Conditions particulières :

- Pour les étudiants ou enseignants [téléchargement obligatoire de la carte d'étudiant du demandeur / carte d'enseignant]: les images commandées ne seront pas utilisées dans une publication.  
*50% de réduction sur le prix de l'image [pas de droits de reproduction à payer].*
- Presse nationale et internationale [téléchargement obligatoire de la carte de presse du demandeur] : les images commandées seront utilisées pour l'illustration des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, de leurs collections, de leurs activités.  
*Gratuité de l'image et des droits de reproduction.*
- Pour la réalisation de guides touristiques : les images commandées seront utilisées pour l'illustration des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, de leurs collections, de leurs activités.  
*Gratuité de l'image et des droits de reproduction.*
- Musées et instituts de recherche, les images commandées seront utilisées dans une publication.  
*Gratuité de l'image.*
- Utilisation de l'image pour la réalisation d'une affiche, d'un dépliant pour la promotion d'une exposition.  
*Gratuité des droits de reproduction.*
- Individuels : images commandées pour un usage personnel, sans publication.  
*Gratuité des droits de reproduction.*

DROIT D'AUTEUR

Certaines des images d'œuvres d'art peuvent en même temps être grevées d'un droit d'auteur. Si l'artiste est toujours en vie, ou s'il n'est pas décédé depuis plus de septante ans, lui-même ou ses héritiers ou représentants légaux peuvent faire valoir des droits lors de la publication d'une reproduction de l'œuvre d'art [droit d'auteur]. Le demandeur porte lui-même la responsabilité de demander à l'artiste ou à ses représentants légaux [par exemple, la Fondation Paul Delvaux, la Fondation Magritte, ...], la SABAM ou la SOFAM [qui gèrent les droits d'un grand nombre d'artistes], l'autorisation de procéder à la publication.